

MAIRIE D'INCHEVILLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 SEPTEMBRE 2010

Le vingt trois septembre deux mil dix à 18 h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur José MARCHETTI, Maire.**

Etaient présents : **MM. BEURAIN, POMMIER, Mme DUCHOSSOY, Adjoints. Mme GUILLERME, MM. LETOUT, PAYEN, Mmes WATTEBLED, BOVIN, MM. ROSANT, DELARUE.**

Absents excusés : **Mme Sophie RISCH – Mr Bruno GRANGETAUD – Mr Ludovic GARDE**
(Pouvoir de Mme RISCH à Monsieur le Maire – Pouvoir de Mr GRANGETAUD à Mr LETOUT)

Secrétaire de Séance : **Mme Colette DUCHOSSOY**

Le compte-rendu de la précédente séance en date du 24 Juin 2010 n'appelant aucune remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

CANTINE SCOLAIRE

Considérant que le prix du repas acheté à la société La Normande s'élève à la somme de 2.5985 € TTC à compter du 01/09/2010, le conseil municipal accepte ce nouveau tarif et décide de fixer à 3.10 € le prix de vente d'un repas à la cantine scolaire au 01/10/2010.

(13 voix pour)

PARTICIPATION FINANCIERE A LA SPA

Il est décidé d'attribuer à la SPA dont la commune est rattachée au refuge d'Etalondes, la somme de 715 € (0.50 € par habitant pour l'année 2010.

(13 voix pour)

SCHEMA D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

L'assemblée autorise Mr le Maire à lancer la réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales afin de définir le risque d'inondation et d'y instaurer des règles d'urbanisme en vue de l'élaboration du PLU.

(13 voix pour)

RADAR PEDAGOGIQUE

Suite à l'essai réalisé par le prêt d'un radar par le Département de Seine-Maritime, essai qui s'est révélé tout à fait concluant dans la lutte contre l'insécurité routière, il est décidé d'acquérir deux radars pédagogiques fixes, dont le coût s'élève à 2797.68 € HT l'unité. Le concours financier du Département sera sollicité au taux maximum.

(13 voix pour)

CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le conseil accepte la proposition de CNP ASSURANCES/DEXIA SOFGAP afin d'assurer tous les risques en maladie ordinaire des agents titulaires et non titulaires affiliés ou non à la CNRACL.

(13 voix pour)

GRATIFICATIONS POUR STAGIAIRES

Il est décidé d'attribuer une gratification de 30 € à Melle Angélique JOURNEL (1^{ère} Bac Pro) et 20 € à Melle Jessica WATTEBLED (2^{nde} Bac Pro) par semaine de présence aux services espaces verts.

(13 voix pour)

BUREAU DE POSTE

Considérant la restitution à la commune du logement attenant au bureau de poste par le Groupe Poste de Seine-Maritime, le conseil municipal décide d'établir un nouveau bail avec cet organisme pour un loyer annuel de 3000 € pour le bureau et de signer une convention de logement avec l'occupant actuel, Mr PAUCHET, pour un loyer mensuel de 250 €.

(13 voix pour)

RENOUVELLEMENT LOCATION « AU PARADIS FLEURI »

Renouvellement de la location est accordé du 01/09/2010 au 31/08/2011 pour un loyer mensuel de 269.70 €.

(13 voix pour)

RENOUVELLEMENT CONVENTION DE LOGEMENT

La convention de location à Mr et Mme Laurent ALIX est renouvelée pour une durée de 6 années entières et consécutives à compter du 01/09/2010 pour un loyer mensuel de 331.64 €.

(13 voix pour)

LOCATION TERRAIN A L'ETANG COMMUNAL

Suite à la demande de Mr Antoine LARTISIEN, le conseil décide de louer une parcelle de 80 m² à prendre en bordure de l'étang communal à compter du 01/04/2010 pour une durée de 6 années. Le montant annuel de la location est fixé à 370 €.

(13 voix pour)

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES

Il est décidé d'adhérer à cet organisme pour l'année 2010, à savoir la somme de 319.47 €, 0.23 € par habitant considérant que ce fonds aide les jeunes dans le cadre de formations, transports, mobilité etc...

(13 voix pour)

REMISE DE CADEAU

Le conseil valide l'achat d'un cadeau destiné à Mr Christian ROSANT, Adjoint Technique Territorial, lors de la remise de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, pour ses 20 années de service au sein de la collectivité.

(13 voix pour)

FETE PATRONALE – TOMBOLA

Considérant l'organisation d'une tombola gratuite lors de la fête patronale du 19/09/2010, le conseil autorise le paiement des bons d'achat remis par les commerçants inchevillois, soit d'une valeur de 60 € chacun.

(13 voix pour)

COMMUNICATIONS DIVERSES

CONVENTION LORENZ

Mr LORENZ n'ayant pas respecté son engagement de régler ses loyers, ainsi par courrier en date du 08/09/2010 nous l'avons informé que sa convention ne serait pas renouvelée au 01/10/2010.

ECOLE – RENTREE SCOLAIRE 2010/2011

Effectif de 137 élèves (48 en maternelle – 89 primaires)
La pose de 2 tableaux magnétiques a été effectuée.

MAISON 54 RUE M. ET P. CURIE

Un arrêté préfectoral est en cours cause d'insalubrité. L'affaire est dans les mains d'un Avocat.

BATIMENTS INDUSTRIELS

Tout nouvellement la SARL VERYLUXE s'est installée dans nos locaux.

AIRE DE LOISIRS

Les jeux de la société KOMPAN sont implantés aux abords de l'étang. Une visite de conformité doit avoir lieu avec l'entreprise.

SUBVENTIONS - REMERCIEMENTS

Courriers reçus des

- Restaurants de Cœur
- Du SMUR de Eu

FONDATION DU PATRIMOINE

Rencontre sur place à la Chapelle de Gousseauville le 09/11 avec cet organisme.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Jérôme LETOUT

Où en est le projet de la signalétique sur la commune ?

Réponse : En attente de devis

Mr Ludovic PAYEN

Quand les marches seront-elles refaites rue Jean de la Fontaine à la Résidence Mermoz ?

Réponse : Le problème a été soumis à VEOLIA Eau pour leur intervention.

Rien n'étant plus à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 19 h 45